

Repères chronologiques

INTERROMPU par la guerre de 1870, le concile Vatican I n'a promulgué, en tout et pour tout, que deux constitutions dogmatiques :

- *Dei Filius*, sur la foi et les rapports entre la foi et la raison ;
- *Pastor æternus*, sur la primauté du pontife romain et l'infaillibilité de ses définitions dogmatiques.

— *Dei Filius* condamne les erreurs *RATIONALISTES* ou *SEMI-RATIONALISTES* mais aussi le *FIDÉISME* et ce qu'on appelle au 19^e siècle le *TRADITIONALISME* (l'homme aurait besoin d'une *tradition* remontant à la révélation primitive pour atteindre les vérités philosophiques sur Dieu, l'âme et la loi morale).

— *Pastor æternus* met fin aux déviations *CONCILIARISTES* (supériorité du concile sur le pape) et *GALLICANES* (limitation du pouvoir du pape par celui des évêques) qui avaient suivi le grand schisme d'Occident (1378-1417).

Avant d'en venir au concile lui-même, quelques repères sur ces erreurs sont nécessaires.

I. Avant le concile

Conciliarisme, gallicanisme, rationalisme et fidéisme

- ◆ **1431.** Inspiré par l'Université de Paris, le concile schismatique de Bâle affirme la supériorité du concile sur le pape (*CONCILIARISME*).
- ◆ **1438.** Sous l'impulsion du roi Charles VII, l'assemblée du clergé réunie à Bourges adopte un document en vingt-trois articles connu sous le nom de *Pragmatique Sanction*. Il proclame la supériorité du concile sur le pape et attribue au roi la nomination des évêques et des abbés. — Cette Pragmatique Sanction sera condamnée en 1516 par Léon X dans la bulle *Pastor æternus gregem*, à laquelle se soumettra le roi François I^{er}.
- ◆ **1682.** Déclaration des évêques de France, en quatre articles, rédigée par Bossuet sous la pression de Louis XIV. Ces *quatre articles* deviendront la charte doctrinale du *GALLICANISME*. Le *premier* nie toute soumission (directe ou indirecte) du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Le *quatrième* affirme « que le pape a la principale part dans les questions de la foi et

que ses décrets regardent toutes les Églises et chaque Église en particulier ; que pourtant son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne (*nisi Ecclesiae consensus accesserit*) ».

— Cette négation explicite de l'infaillibilité pontificale n'est, à l'époque, qu'une hérésie *matérielle* (et non *formelle*) puisque le dogme n'a pas encore été défini. Mais elle est clairement contraire à l'enseignement traditionnel.

- ◆ **1763.** Sous le pseudonyme de Febronius, le vicaire général de l'archevêché de Trèves, Jean Chrysostome Nicolas de Hontheim, publie son *Traité sur la situation présente de l'Église et sur le pouvoir du pape, à l'intention de ramener les dissidents dans l'Église*. Il affirme que le pape n'est qu'un évêque parmi les autres, ayant seulement une primauté d'honneur (*primus inter pares*). Il suffirait qu'il renonce aux prérogatives qu'il a usurpées au cours des siècles pour qu'on puisse facilement ramener les dissidents à l'unité. — L'ouvrage suscite une réaction du clergé français : il proteste contre la récupération faite par Febronius de la Déclaration de 1682, et tient à réaffirmer qu'il reconnaît la « primauté d'honneur et de juridiction qui appartient au successeur de Pierre » ainsi que l'autorité de l'Église de Rome, « centre de l'unité et mère et maîtresse de toutes les Églises ».
- ◆ **1780.** En Autriche-Hongrie, Joseph II (1741-1790) succède à sa mère Marie-Thérèse sur le trône impérial. Le *JOSÉPHISME*, qui veut entièrement soumettre l'Église à l'État et ne voit dans la religion qu'une sorte de police des mœurs, est un gallicanisme aggravé par l'esprit des « Lumières ».
- ◆ **1782.** Reprise des thèses fébronistes dans un libelle intitulé *Was ist der Papst ?*, publié par le canoniste Eybel (dans la mouvance de Joseph II). Il sera condamné le 28 novembre 1786 par le bref *Super soliditate Petrae*¹.
- ◆ **1786.** Le synode janséniste de Pistoie laisse entendre que le pape ne serait pas directement le vicaire du Christ, mais d'abord le ministre de l'Église².
- ◆ **1798-1799.** Les mauvais traitements infligés par la Révolution au pape Pie VI (emprisonné à partir du 15 février 1798 et traîné de prison en prison jusqu'à Valence où il meurt le 29 août 1799 avant d'être enterré civilement dans le cimetière de la ville) émeuvent tout l'univers chrétien et renforcent l'attachement des fidèles au souverain pontife. — L'emprisonnement de Pie VII à Fontainebleau en 1812-1813 puis les attaques révolutionnaires contre les États pontificaux de Pie IX à partir de 1848 exciteront la même l'indignation, favorisant cet attachement à Rome, qu'on nomme en France *ultramontanisme*, puisque Rome se trouve *ultra montes* (au-delà des monts).
- ◆ **1802.** En publiant le concordat signé l'année précédente avec le Saint-Siège, Napoléon ajoute aux dix-sept articles approuvés par le pape

¹ — DS 2592-2597.

² — Synode condamné en 1794 par Pie VI (DS 2602-2603).

soixante-dix-sept articles supplémentaires, dits *articles organiques*, dont il n'avait rien dit lors des négociations, et qui mettent le clergé français sous la dépendance complète du gouvernement¹. Face aux protestations du pape, Napoléon présente cet asservissement de l'Église à l'État comme une manifestation des « libertés de l'Église gallicane ». — Pourtant, le diable porte pierre : par un autre côté, ce concordat contribue à affaiblir le gallicanisme, car, pour mettre fin au schisme de l'Église constitutionnelle, Pie VII a dû, sous la pression de l'Empereur, demander leur démission à tous les évêques de France, y compris à ceux qui n'avaient pas prêté le serment constitutionnel et n'avaient rien à se reprocher². Cette mesure exceptionnelle, que plusieurs évêques gallicans refusent (schisme de la *Petite Église*), manifeste en un cas-limite le pouvoir souverain du pape.

- ◆ **1819.** Dans son ouvrage *Du Pape*, qui aura un grand retentissement, Joseph de Maistre défend l'infailibilité pontificale. — Mais il favorise, par ailleurs, l'erreur du *TRADITIONALISME*, qui sera développée par son ami le vicomte de Bonald (1753-1840), puis reprise, sous différentes formes, par Lamennais (*Essai sur l'indifférence en matière de religion*), Bonnetty (*Annales de philosophie chrétienne*), le professeur Ubaghs de Louvain et le père Ventura (1702-1801). Selon ce *traditionalisme*, la raison humaine serait incapable d'atteindre la vérité religieuse et morale sans la tradition.
- ◆ **1825.** L'abbé Félicité de Lamennais (1782-1854) attaque le gallicanisme dans son ouvrage *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre public*. Autour de lui se groupe à La Chênaie une phalange de jeunes disciples qui s'en sépareront lors de sa révolte de 1832 et se diviseront entre *intransigeants* (Dom Guéranger, Rohrbacher, Melchior du Lac, Auguste-Victor Dechamps, Charles Sainte-Foi) et *catholiques libéraux* (Montalembert, Lacordaire, Champagny).
- ◆ **1828.** Ordonnance royale imposant l'enseignement des *Quatre articles* de 1682 dans les séminaires.
- ◆ **1829.** Georg Hermès (1775-1831), professeur de théologie à l'université de Bonn, publie la deuxième partie de son *Einleitung in die christkatholische Theologie*, qui veut justifier la foi face à Kant et Fichte mais en admettant leurs pré-supposés rationalistes. Les idées d'Hermès (*SEMI-RATIONALISME*) se répandent largement en Prusse et dans toute l'Allemagne, suscitant de vives controverses. — La même année, à Vienne, l'abbé Anton Günther (1783-1863) publie la deuxième partie de sa *Vorschule zur speculativen Theologie des positiven Christenthums* (Introduction à la théologie spéculative du christianisme positif). Influencé par Hegel, il veut combattre son pan-

1 — Pour le détail, voir *Le Sel de la terre* 32, p. 148-151.

2 — Voir *Le Sel de la terre* 32, p. 146-147.

théisme, mais en utilisant ses principes pour démontrer par la raison que Dieu est Trinité : autre forme de *SEMI-RATIONALISME*.

- ◆ **1830.** *18 juillet* : première apparition de la rue du Bac (*Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous*). Notre-Dame y annonce la révolution à venir. — *27, 28 et 29 juillet* (les « trois glorieuses ») : chute de la royauté légitime, remplacée par la monarchie libérale de Louis-Philippe. — *31 juillet* : premier numéro des *Annales de Philosophie chrétienne* d'Augustin Bonnetty (1798-1879), qui veut défendre la foi face au rationalisme, mais tend à sous-estimer la valeur et l'importance de la raison, comme si elle ne pouvait atteindre aucune vérité religieuse sans la foi (*FIDÉISME*). — *16 octobre* : premier numéro du journal *l'Avenir*, avec la devise « Dieu et la liberté ». Lamennais veut combattre le gallicanisme, encore dominant chez les évêques français, mais prône en même temps les idées libérales. C'est la première vague *CATHOLIQUE-LIBÉRALE*. — *18 novembre* : le philosophe éclectique Victor Cousin (1792-1867), chef de file du *RATIONALISME* modéré, est élu à l'Académie française. Professeur titulaire à la Sorbonne et directeur de l'École normale depuis la Révolution de Juillet, il est très populaire dans la jeunesse étudiante et nommé le « roi des philosophes » comme Louis-Philippe est devenu le « roi des Français ».
- ◆ **1831.** *2 février* : élection du pape Grégoire XVI (1831-1846). Pour combattre le gallicanisme, la rédaction de *l'Avenir* déclare rejeter comme hérétique l'idée que le consentement tacite de l'épiscopat serait nécessaire pour la validité des jugements rendus par le saint Père. — *26 mai* : mort de Georg Hermès. La publication posthume de ses cours (*Christkatholische Dogmatik*, 5 vol., 1831-1834) relance les controverses sur ses théories, qui seront finalement soumises à l'examen au Saint-Siège.
- ◆ **1832.** *15 août* : l'encyclique *Mirari vos* condamne les principes libéraux de *l'Avenir*. — *30 août* : Lamennais, qui est à Munich, avec Lacordaire et Montalembert, apprend cette condamnation au cours d'un repas avec le professeur Döllinger. Après avoir paru accepter la condamnation, il se révolte violemment. Ses compagnons se soumettent mais certains gardent leur tendance libérale qui reparaitra plus tard. — Inquiet des informations reçues d'Allemagne sur la doctrine de Georg Hermès, Grégoire XVI demande au nonce de Munich un rapport à son sujet ; mais l'archevêque de Cologne assure que son orthodoxie est au-dessus de tout soupçon.
- ◆ **1835.** *26 septembre* : le bref pontifical *Dum acerbissimas* condamne les erreurs de Georg Hermès « surtout au sujet de la nature de la foi et de la règle de ce qui est à croire, au sujet de la sainte Écriture, de la Tradition, de la Révélation et du magistère de l'Église, au sujet des motifs de crédibilité, au sujet des arguments par lesquels il avait coutume d'appuyer et de